



# Pampille

LE LIEN DU SYNDICAT CAPRIN &  
DES PRODUCTEURS FERMIERS DE L'ISÈRE



## UN NOUVEL ÉLAN

**APFI** évolue...c'était prévisible !

Notre nouvelle équipe de techniciens impose sa marque sur notre association; c'est normal et naturel, parce que si les professionnels sont toujours ceux qui définissent les orientations générales, ce sont tout de même nos animateurs qui font le gros du travail au jour le jour.

Le premier signe de cette évolution se traduit par ce «nouveau Pampille» relooké, que nous avons essayé de rendre plus pratique et plus clair...c'est un premier pas. Il apportera une information générale sur notre filière à tous les producteurs fermiers.

Notre site internet la complètera par des articles techniques plus détaillés, des outils,...

Deuxième étape en 2016 : retravailler notre site internet. Créé il y a quelques années, nous ne l'avons pas, jusque-là, utilisé et valorisé autant que nous le pouvions; pourtant il peut constituer un outil de communication très utile et efficace.

Le fonctionnement général d'**APFI** va évoluer lui aussi. Un peu plus cadré, un peu plus organisé...Il faut bien admettre que nous avons quelques progrès à faire de ce côté-là.

Un travail de fond rendu possible par la mise à disposition de **APFI** par la Chambre d'Agriculture de la totalité du temps de travail de Veronique et de Gilles.

Un nouvel élan donc pour **APFI**, pour une action que nous espérons plus efficace au service de nos adhérents, mais dans lequel nous serons vigilants à conserver également ce qui a fait notre force : la convivialité et l'échange.

*Frédéric Blanchard*

## SOMMAIRE

- **CAPRINS, OVINS : UN NOUVEAU CONTRAT RÉGIONAL D'OBJECTIF DE FILIÈRE**
- **Sécuriser** les filières régionales au lait cru. • **Formation** pour les producteurs de fromages de brebis de l'Isère.

- **APFI : RENCONTRE DU 15/09/2015 AVEC LA DDPP**
- **Retour d'analyse** du laboratoire. • **Règlementation sur les sacs plastiques.**

- **NOUVEAU DÉCRET SUR L'UTILISATION DU TERME «FERMIER» POUR LES OEUFS**
- **Séchage** des saucissons. • **Salmonelle** en élevage de volailles. • **Déchets**

- **JOURNÉE PORTES OUVERTES DU PRADEL 2015**
- **Osez** la viande de chèvre. • Diagnostic unique de **prévention des risques.**

- **FORMATION** • **AGENDA** • **TÉMOIGNAGE**

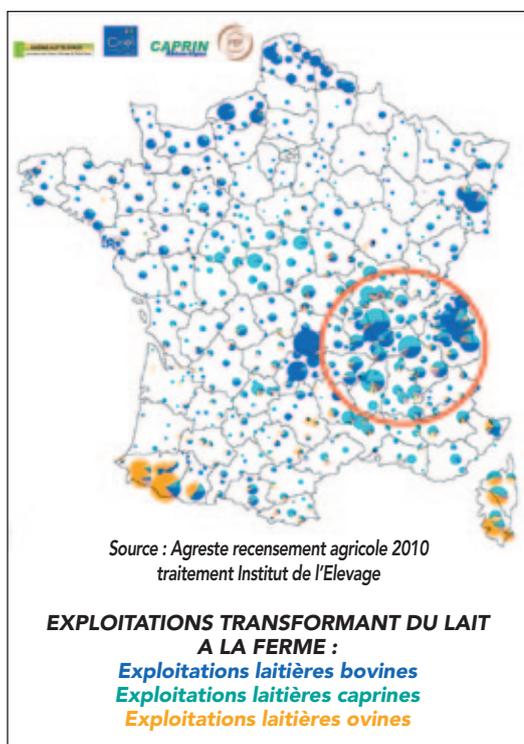
# PRODUITS LAITIERS

## UN NOUVEAU CONTRAT RÉGIONAL D'OBJECTIF DE FILIÈRE 2015/2019 (CROF) POUR LES FILIÈRES CAPRINE & OVINE LAITIÈRE

RhôneAlpes<sup>Région</sup>

### POURQUOI CE CONTRAT ?

Parce que la région Rhône-Alpes est la première région fromagère fermière et qu'il est légitime que voit le jour un Contrat Régional d'Objectif de Filière 2015/2019 pour les filières caprine et ovine laitière.



Avec 850 éleveurs caprins qui transforment à la ferme, Rhône-Alpes pèse pour un quart des volumes nationaux en transformation fermière lait de chèvre. Un inventaire 2014/2015 a permis de recenser 107 producteurs fermiers détenant des brebis laitières. A noter toutefois que les producteurs de fromages de vache ne peuvent pas bénéficier de ce CROF.

### A PARTIR DE CE CONSTAT, UNE PRIORITÉ POUR LES FERMIERES : S'ORGANISER.

Une partie de ces producteurs fermiers est fédérée au sein de diverses structures : syndicats par espèce, association de producteurs fermiers, syndicat de produits mais le niveau d'organisation est inégal selon les territoires et il reste encore beaucoup de producteurs isolés.

L'enjeu est de renforcer l'organisation des producteurs fermiers pour leur permettre de bénéficier de services adaptés au niveau local, et pour que leurs attentes et besoins soient mieux pris en compte au niveau régional et national.



Dans ce contexte, **APFI**, en tant qu'association de producteurs œuvrant pour la défense des intérêts de ses adhérents et leur professionnalisation pourra prétendre à des subventions pour toutes les actions concernant l'organisation de la production fermière. Entendre par-là : les actions concernant l'échange, le fonctionnement en réseau des producteurs fermiers, la diffusion d'information, organisation de temps d'échange collectif.

Et vous, en tant que producteur fermier de fromages de chèvres ou de brebis, vous continuerez à bénéficier d'un appui technique de l'APFI à tarif modéré, grâce aux aides du CROF.

### LE CROF A POUR OBJECTIF

De professionnaliser les producteurs fermiers en améliorant leur maîtrise technique et de sécuriser leur activité en aidant à répondre aux exigences de l'administration et en prenant et gérant les accidents sanitaires ou technologiques.

Le conseil individuel, sur la thématique de la maîtrise sanitaire, pourra bénéficier d'aides à hauteur de 40% : suivi individuel d'appropriation du Guide des Bonnes Pratiques en Hygiène auprès des éleveurs préalablement formés, aide à la formalisation du Plan de Maîtrise Sanitaire, plan d'auto-contrôles, rédaction ou mise à jour du dossier d'agrément communautaire.

Véronique Gitton

### LE 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE S'EST RÉUNI LE GROUPE RÉGIONAL « SÉCURISER LES FILIÈRES RÉGIONALES AU LAIT CRU ».

Objectifs pour les techniciens, rester en veille sur les questions sanitaires et réglementaires, s'approprier l'information, notamment par le biais d'une journée annuelle d'échanges et d'information.

### 2 JOURS DE FORMATION POUR LES PRODUCTEURS DE FROMAGES DE BREBIS DE L'ISÈRE.

Une dizaine de producteurs formés les 12 et 13 novembre.

Compte-tenu de la spécificité du lait de brebis, c'est un intervenant du Sud-Ouest qui est venu, Jacky Mege, conseiller fromager de l'Association des Éleveurs & Transhumants des 3 Vallées Béarnaises

Cette formation a allié pratique, avec une journée en fromagerie pour une fabrication de tomme et théorique, en salle, il faut bien aussi en passer par là ! Le groupe de stagiaires était constitué de porteurs de projets et de producteurs installés depuis plus ou moins longtemps. Les stagiaires ont apprécié une intervention technologique spécifique au lait de brebis, et de rencontrer les autres producteurs du département et des voisins proches Savoyards.

# APFI RENCONTRE...

## RENCONTRE DU 15/09/2015 AVEC LA DDPP

### OBJECTIF...RENOUER LE DIALOGUE

Depuis sa création, le dialogue avec l'administration sur les problèmes spécifiques de la production fermière constitue l'un de nos objectifs principaux. La **DDPP** et **APFI** conviennent de l'utilité commune de ces rencontres qui ont au moins le mérite de permettre l'expression tranquille et claire de nos points de vue respectifs. Ces rencontres, une à deux fois par an, s'étaient espacées : le changement de techniciens a occupé la quasi-totalité de notre « temps » de responsables professionnels ; nos derniers échanges avec l'administration avaient été peu vifs, il faut le reconnaître !

### TRACASSERIES DES CONTRÔLES SUR LES MARCHÉS OU DANS NOS FERMES

> La question de l'hygiène sur les marchés est un point récurrent de nos échanges. Pour **APFI**, pas de tenue spécifique pour la vente sur les marchés mais tenue « civile » propre, souvent plus pratique mais aussi plus vendeuse ; pas d'obligation de moyens d'hygiène lors des manipulations des produits, que ce soit le point d'eau avec lavage fréquent des mains, les serviettes jetables humides, les sacs plastiques pour saisir les produits, ou les gants jetables. L'important est que le producteur soit en mesure de démontrer que sa pratique permet de gérer la double nécessité de servir avec une bonne hygiène et de rendre la monnaie.



> Même opposition de notre part aux obligations de moyens concernant la traite. Les recommandations de bonnes pratiques ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre :

température de fin de lavage de la machine supérieure à 40 degrés et élimination des premiers jets. L'objectif est de démontrer une maîtrise correcte par des résultats d'analyses de lait et de produits finis, même si elle est obtenue par d'autres moyens.

Pas de conclusion nette sur ces points mais un échange clair et franc.

### ALERTES SANITAIRES

**A l'origine de nos dissensions, nous avons présenté une gestion des alertes en trois temps globalement bien perçue par la DDPP :**

> **Rappel des produits et la communication aux clients.** travail le plus difficile à faire pour le producteur car le plus traumatisant. Et, il faut bien reconnaître que dans plusieurs cas cette difficulté a induit des retards de communication. Nous avons présenté à la **DDPP** notre assistance aux producteurs concernés : principalement, la rédaction des avis de rappel et des communiqués de presse sous en-tête **APFI**, à la place du producteur.

> **Résolution du problème**, une fois les consommateurs « en sécurité ». Le producteur, déjà suffisamment sous tension, ne doit pas être « harcelé » par la **DDPP** qui souhaite une communication des résultats d'analyses au fil de l'eau. Donc pas de transmission des analyses au fur et à mesure, mais construction d'un planning d'analyses en collaboration producteur - technicien à partir d'hypothèses de contamination. Nous avons proposé à la **DDPP** de communiquer ces résultats consolidés à la fin de chaque série. En effet, ces analyses n'ont de sens qu'une fois rassemblées et interprétées.

De la même façon, nous sommes réservés sur la visite des inspecteurs **DDPP** en tout début de crise, ce qui est en général assez mal vécu.

> **Retour à la commercialisation.** C'est le professionnel, appuyé par **APFI**, qui a la responsabilité de faire un bilan des actions mises en œuvre des analyses qui permettent de déterminer les causes probables de la contamination, et des analyses de confirmation. Ces propositions sont soumises à la **DDPP** qui en évalue la pertinence et demande éventuellement des éléments supplémentaires. L'échange régulier avec la **DDPP** lors des différentes étapes de diagnostics facilite cette dernière étape.

Frédéric Blanchard.

### RETOUR D'ANALYSES DU LABORATOIRE

Donnez votre adresse mail au laboratoire vétérinaire départemental (LVD), vous recevrez vos résultats d'analyses plus rapidement (l'envoi papier est maintenu).

Si vous avez donné votre accord, le LVD transmet également par mail à Gilles Testanière et à Véronique Gitton les résultats d'analyses non satisfaisants pour un conseil sur les mesures correctives à mettre en œuvre. Ils peuvent donc avoir les résultats avant que vous ne les receviez par la Poste...

Suite à la demande de l'APFI, le LVD vend des lames de contact à l'unité (2,53 €HT la lame). Il suffit de les commander au plus tard la semaine avant que le préleveur vienne sur votre exploitation.

### RÉGLEMENTATION SUR LES SACS PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

La loi de l'été 2015 prévoyait au 1er janvier 2016, la fin de la mise à disposition à titre onéreux ou gratuit de sacs de caisse en matières plastiques à usage unique, destinés à l'emballage de marchandises au point de vente ; sauf pour les sacs compostables en compostage domestique et constitués pour tout ou partie de matières biosourcées.

Dans l'attente du décret qui déterminera ses conditions d'applications et sa date d'entrée en vigueur, profitez-en pour épuiser vos stocks de sacs plastiques !

# PRODUITS CARNÉS

## NOUVEAU DÉCRET SUR L'UTILISATION DU TERME «FERMIER» POUR LES ŒUFS

### NOUVEAU DÉCRET SUR L'UTILISATION DU QUALIFICATIF «FERMIER» POUR LES ŒUFS.

Il entre en vigueur le 1er janvier 2016.

### LE QUALIFICATIF «FERMIER» PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR LES EXPLOITATIONS :

(les nouveautés sont soulignées)

- respectant le mode de production biologique ou la réglementation européenne «œufs de poules élevées en plein air» (Annexe II du règlement (CE) n°589/2008),
- dont l'exploitant est propriétaire des poules et assure la production des œufs,
- produisant les céréales utilisées pour l'alimentation des poules ou s'approvisionnant auprès d'exploitations du même département ou du département limitrophe,
- dont la production d'œufs ne constitue pas la seule source de revenu de l'exploitant,
- dont le nombre de poules présentes n'excède pas 6000,
- où les œufs sont ramassés et triés manuellement et quotidiennement.

### INDICATION DU MODE D'ALIMENTATION

L'étiquetage des emballages d'œufs doit indiquer le mode d'alimentation des poules pondeuses. la mention de céréales comme composant des aliments n'est autorisée **que** si les céréales constituent au moins 60% en poids de la formule d'alimentation utilisée, dont au

maximum 15% de sous-produits de céréales».

En cas de vente en vrac, l'indication sur le mode d'alimentation devra être indiqué sur un panneau à proximité. Lorsque les œufs ne sont pas vendus directement au consommateur final, l'emballage ou le panneau (en cas de vente en vrac) doit également mentionner le nom et adresse de l'exploitant. L'utilisation du qualificatif «fermier» pour les œufs doit faire l'objet d'une déclaration préalable à l'autorité administrative (modalités à venir).

### A SAVOIR :

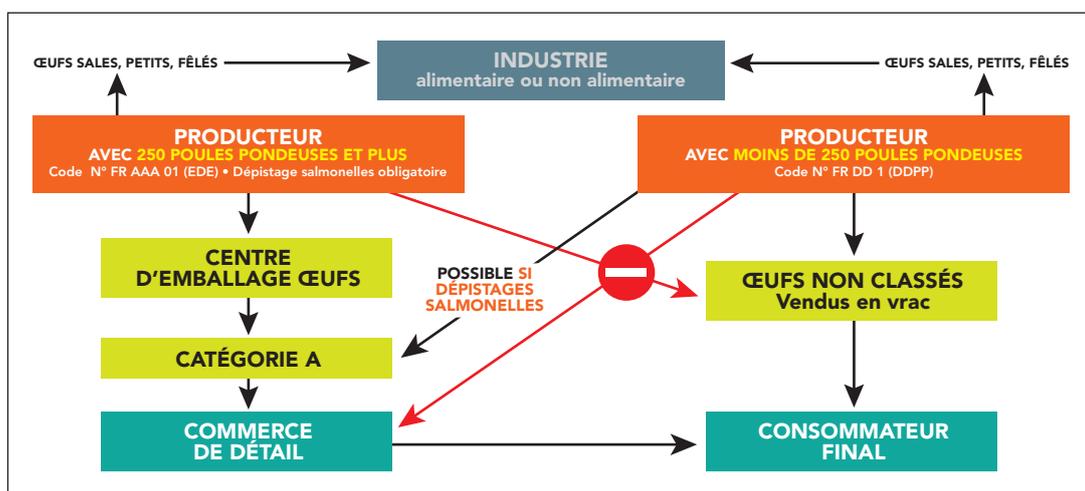
**Dès que l'on vend à un revendeur** (épicerie, GMS, restaurants...) ou dès que l'on a plus de 250 poules, tous les œufs doivent passer par un centre d'emballage agréé. Les dépistages salmonelles en élevage sont alors obligatoires.

- Si vous avez moins de 250 poules, vous ne pouvez vendre qu'au consommateur final à la ferme ou sur un marché à moins de 80 km de votre site de production. Les œufs doivent être vendus en vrac (un point de vente collectif dans lequel vous êtes associé est considéré comme un marché).
- Une déclaration et une demande d'exemption au classement est à faire auprès de la **DDPP** via le formulaire **CERFA 15 296**. Le marquage des œufs est obligatoire dès lors que vous vendez en dehors de votre exploitation.

Gilles Testaniere.



Retrouvez l'info complète sur l'œuf sur le site de l'APFI.



### SÉCHAGE DES SAUCISSONS

Suite au cas de Listeria sur saucissons au printemps 2015, les Jambons de Tain ont incité les producteurs à utiliser des ferments lactiques dans la fabrication de saucissons.

Cette pratique va à l'encontre du process fermier.

L'APFI va rencontrer au mois de février les Jambons de Tain, en présence de Yves Arnaud, ENILV Aurillac, pour trouver une solution.

### SALMONELLE EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES

Afin de faire évoluer la réglementation sur le dépistage de la salmonelle en élevage de volailles, une rencontre de l'AFPI avec un député est prévue en début d'année 2016. L'objectif est de créer un effet «boule de neige» avec les actions conduites par des producteurs dans d'autres régions (Bretagne-Pays de Loire notamment) et l'APCA auprès de la DGAL.

### DÉCHETS

Plusieurs producteurs nous ont fait part de la hausse des tarifs d'enlèvements des déchets sur leur atelier de transformation suite à la répartition du marché entre les entreprises d'équarrissage.

Cette hausse a été également ressentie par les abattoirs du département, mais également par tous les producteurs de la Région Rhône-Alpes.

Un travail au niveau régional va être conduit pour envisager des solutions de réduction des coûts (valorisation, regroupement...).



# SYNDICAT CAPRIN

## JOURNÉE PORTES OUVERTES DU PRADEL

Le 15 octobre 2015, a eu lieu la Journée Portes Ouvertes à la ferme expérimentale caprine du Pradel en Ardèche. Ce rendez-vous toujours très attendu a été l'occasion de présenter les tous derniers résultats des études menées à la

station ainsi que les travaux engagés dans le cadre du PEP Caprin Rhône-Alpes.

Près de 300 visiteurs (éleveurs, techniciens, étudiants...) se sont rendus à cette journée co-organisée par le PEP Caprin et l'Institut de l'Élevage pour participer aux conférences, apéro-posters, ateliers techniques et visite commentée de la ferme.

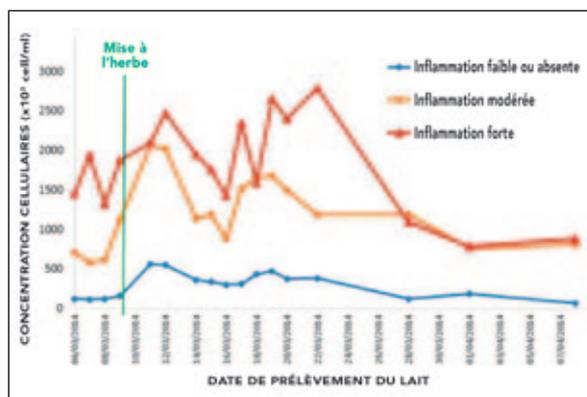
Véronique GITTON

### Exemple de solutions apportées :

## PÂTURAGE ET CELLULES DU LAIT DE CHÈVRE

La mise à l'herbe s'accompagne souvent d'une augmentation des concentrations cellulaires (CCS) du lait de chèvre. Des essais ont été mis en place pour mesurer l'ampleur des évolutions et apprécier si l'origine de ces augmentations est d'origine infectieuse.

### RÉSULTATS



#### • une forte augmentation des cellules

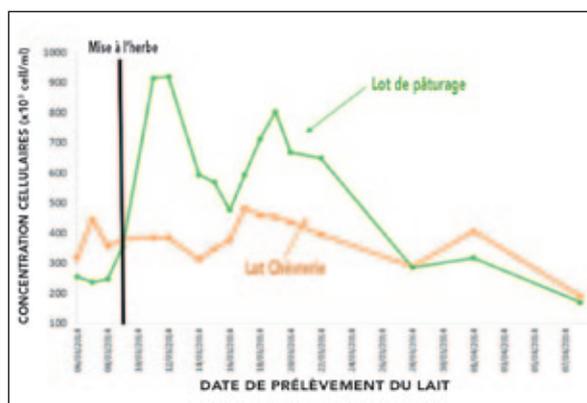
Lors des 2 essais nous avons observé une augmentation des CCS dès le lendemain de la mise à l'herbe pour le lot qui était au pâturage. Cette augmentation correspond environ à un doublement de la valeur des CCS. Les concentrations cellulaires diminuent ensuite progressivement pour retrouver leur niveau initial au bout d'une vingtaine de jours.

#### • une interaction avec le statut inflammatoire initial

Le statut inflammatoire initial des animaux influence la quantité de cellules somatiques retrouvée dans le lait.

#### • Peu ou pas de dégradation du statut infectieux

Les analyses bactériologiques réalisées ont montré que la proportion de 1/2 mamelles saines avant et après la mise à l'herbe reste équivalente pour les 2 lots (62,5% et 67,7%). Toutefois quelques cas de nouvelles infections peuvent apparaître ce qui souligne l'importance de la gestion sanitaire du troupeau et notamment des conditions d'hygiène autour de la traite.



### CONCLUSION

La mise à l'herbe semble constituer un stress et se traduit par une augmentation des CCS dans le lait. Celle-ci sera d'autant plus importante que le statut initial aura été défavorable, ce que confirment les résultats récemment acquis lors d'une mise à l'herbe d'automne.

Des essais en cours cherchent maintenant à évaluer les effets de la complémentarité pour diminuer les impacts liés à ce stress.

Yves LEFRILEUX/Institut de l'Élevage, Alain POMMARET/Ferme expérimentale caprine du Pradel – EPLEFPA, Florence GILBERT/Inra.

 Vous trouverez le lien vers les diaporamas des interventions et les posters sur notre site internet.

### AG DU SYNDICAT : OSEZ LA VIANDE DE CHÈVRE !

Le Syndicat Caprin de la Drôme a présenté le travail réalisé depuis 10 ans pour remettre à l'honneur cette viande délaissée depuis 30 ans.

Pour convaincre les consommateurs, ses qualités nutritionnelles sont mises en avant avec une viande moins grasse que le bœuf.

Les consommateurs qui goûtent apprécient en général, et achètent ce qu'ils ont goûté.

Le Syndicat Caprin de la Drôme a mis en place une chaîne logistique entre les collèges, les salles de découpe, les abatteurs et les producteurs, pour que chaque acteur gagne en temps de travail avec un produit final de qualité constante.

L'exemple de la Drôme montre qu'avec la mobilisation des éleveurs, la situation peut évoluer. Au final, des marges de 50 à 150 €/chèvre de réforme.

### DIAGNOSTIC UNIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES

Document obligatoire depuis 2002 dans toutes les entreprises (exploitations, Points de vente collectifs...).

Il recense les mesures prises et à prendre pour réduire les risques. Pour faciliter la rédaction de ce document, des formations sont organisées dès le 12 janvier 2016.

Des formations spécifiques par espèce pourraient être organisées (ex : abattoir/découpe de volailles, fromagers, transformation de viande, PVC...) si le nombre d'inscrits est suffisant.

Renseignements et inscriptions auprès de Monique Vian : 04 76 24 67 17

# FORMATIONS AGENDA TÉMOIGNAGE



## FORMATIONS

DOMAINE	INTITULÉ	DATE	LIEU	INTERVENANT
LAIT, VIANDE ET VÉGÉTAL	Conception de son labo.	11 et 21 janvier	Grenoble	Gilles Testaniere
LAIT	Formation au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène	12 et 26 janvier	Secteur St Etienne de St Geoirs	Véronique Gitton
VIANDE	Rédiger son plan de maîtrise Sanitaire	18 janvier	La Tour du Pin	Gilles Testaniere
VIANDE	Conditionnement et cuisson sous vide	28/29 janvier	Chez un stagiaire	Francis Martinet
VIANDE	Valoriser les bas morceaux de bovins, ovins et caprins en salaison	2 et 3 février et 10 mai	Chez un stagiaire	Yves Arnaud
LAIT	Maîtriser la Technologie pâte molle	8 et 9 février	St Paul de Varcas	Cédric Albert
VIANDE	Rédiger son plan de maîtrise sanitaire	29 février	St Jean d'Hérans	Gilles Testaniere
LAIT, VIANDE ET VÉGÉTAL	Concevez des étiquettes attractives et conformes à la réglementation	29 mars	La Tour du Pin	Gilles Testaniere
VOLAILLE	Maîtrise du parasitisme en volaille fermière	Mars	St Etienne de St Geoirs	Christine Filliat vétérinaire spécialisée

## TÉMOIGNAGE STAGE

### Quelques avis suite au stage : «Partager une activité de son exploitation avec un adulte handicapé»

Ce stage permettait une découverte de l'agriculture sociale et thérapeutique. Le choix de le faire à la ferme de Belle Chambre permettait à la fois de bénéficier des compétences des éducateurs spécialisés dans le handicap et l'agriculture, et de découvrir les difficultés de travailler avec les résidents handicapés.

Il s'agit pour chacun d'organiser l'activité afin de ne pas mettre l'autre en situation de handicap. C'est ainsi que l'agriculture permet l'accès à de nombreuses tâches réalisables par beaucoup et aux satisfactions que l'on peut en tirer. La formation comptait des apports théoriques sur la connaissance des différents handicaps. Ensuite les participants ont conduits différents ateliers pratiques avec les résidents : en fromagerie et en élevage.

Catherine Bibollet (Formatrice, salariée de Belle Chambre) et M.A Dye remercient le service «Formation» de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, qui a permis la réalisation de ce stage.

### Voici le retour que nous a fait Florence, l'une des participante qui commence d'accueillir un jeune autiste sur sa ferme :

«Ce stage m'a permis de voir une nouvelle perspective de socialisation de ma ferme. Mon métier d'agricultrice va aussi me permettre d'ouvrir l'exploitation à des adultes handicapés qui sont si souvent en milieu fermé à l'écart du monde.

Cela me donne un nouveau regard face à ma ferme. J'ai compris que j'avais plein d'activités qui seraient accessibles à ces gens et qui leur permettraient aussi de s'intégrer dans notre participation à la société en réalisant par exemple la préparation

des commandes et la vente directe. Pour moi le lieu de stage, comme la compétence des intervenants étaient aussi des points primordiaux. J'ai compris l'objectif que je voulais atteindre dans l'agriculture sociale : offrir des possibles pour continuer de structurer ces adultes handicapés et leur faire partager la satisfaction de l'accomplissement d'une tâche sans se limiter à l'apport d'un temps de loisir».

C. Bibollet, F. Machon, M.A Dye.

## AGENDA 2016

### JEUDI 7 JANVIER 2016

- Assemblée Générale du Syndicat Caprin à Oyeu.

### JEUDI 14 JANVIER 2016

- Assemblée Générale du CIEL ayant pour thème : Cellules, Mammites et Staphylocoques, un même combat. Elle aura lieu à St Clair de la Tour de 9h30 à 16h.

### MARDI 15 OU JEUDI 17 MARS 2016

- Assemblée Générale de l'APFI.

### AVRIL 2016 • Journée réglementation FNEC.

### VOS INTERLOCUTEURS APFI

- **Véronique GITTON** - Conseillère en transformation fromagère  
06 81 44 95 47 - veronique.gitton@isere.chambagri.fr
- **Gilles TESTANIERE** - Conseiller en transformation carnée  
06 59 54 89 92- gilles.testaniere@isere.chambagri.fr
- **Virginie JIMENEZ** - Renseignements / Inscriptions / Formations  
04 74 83 99 60 - virginie.jimenez@isere.chambagri.fr